



## ÉDITO

Au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, la grande majorité du territoire régional était occupée par l'agriculture. Les espaces les plus ingrats, par la nature de leurs sols, leur humidité ou leurs pentes, faisaient l'objet de pratiques spécifiques. La modernisation de l'agriculture après-guerre a provoqué l'abandon progressif de ces espaces pour des raisons principalement économiques. Aussi, trente ans plus tard, des scientifiques commencent à tirer la sonnette d'alarme car ces espaces, redevenus des milieux naturels, sont menacés de disparition et avec eux tous les cortèges d'espèces qui leur sont associés.

La réponse à cette menace a été de rechercher avec les partenaires locaux les conditions d'un retour de pratiques agro-pastorales traditionnelles. Sans revenir au Moyen-âge, ils'agissait alors d'identifier les éleveurs locaux susceptibles d'être intéressés par une reprise de ces espaces et d'en définir les conditions. Les élus locaux étaient eux aussi fortement mobilisés car nombre de ces « vaines pâtures » étaient des biens communaux qu'il fallait entretenir.

Dans les faits, le Conservatoire a su rechercher les moyens financiers permettant de réaliser les travaux de remise en état (abattage, débroussaillage...), les clôtures, les points d'abreuvement, les parcs de reprise, pour permettre le retour de troupeaux sur ces espaces anciennement pâturés. Parallèlement, à chaque fois que cela est possible, les éleveurs de races régionales sont privilégiés ; cela permet une contribution à la préservation du patrimoine génétique. Aujourd'hui, sur les 2 000 hectares d'espaces naturels gérés par le CEN, ce sont 300 hectares de prairies pâturées ou fauchées et 40 exploitants agricoles bénéficiant de ces milieux restaurés.

Les sites gérés par le Conservatoire ont majoritairement un passé agro-pastoral que nous nous efforçons de remettre en place avec les collectivités locales et les exploitants agricoles, en favorisant les races régionales ; l'objectif ultime étant de permettre au plus grand nombre de venir ensuite profiter de ces espaces restaurés grâce à l'aide de partenaires dévoués.

*Luc Barbier,  
Président du CEN Nord - Pas-de-Calais*

**Échos  
des sites**

Page 2

**Zoom  
sur...**

Page 3

**Du côté  
picard**

Page 6

**Infos  
Express**

Page 6

**La parole  
à...**

Page 7

**Actu'  
Partenaires**

Page 8





## POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DE SES ESPACES NATURELS, MONTREUIL-SUR-MER COMPTE SUR LES CHÈVRES ET LES MOUTONS

par Ludivine Caron

Depuis le 22 avril dernier à Montreuil-sur-mer, habitants et promeneurs peuvent à nouveau compter les moutons, mais aussi les chèvres, au sein de la Citadelle, comme aux abords des remparts.

Le pâturage ovin sur les bastions de la Citadelle de Montreuil-sur-mer a débuté en 2012, grâce au partenariat initié par la Citadelle avec Monsieur Machen, un éleveur local de moutons boulonnais.



© Jean-François Graillet

aux paysages, les moutons contribuent à restaurer et maintenir le potentiel écologique de ces espaces naturels remarquables de la commune, en favorisant la diversification de la végétation herbacée et de la faune associée. Les randonneurs, quant à eux, peuvent continuer à circuler le long du chemin existant.

Cette race rustique originaire de la région est particulièrement bien adaptée aux prairies calcicoles. Dès lors, une superficie d'un hectare leur a été réservée en période estivale, sur les bastions de la Canche et de la porte de secours.

En parallèle, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) a élaboré un plan de gestion écologique, en collaboration avec la commune de Montreuil-sur-mer et le Groupement de Défense de l'Environnement dans l'Arrondissement de Montreuil-sur-mer (GDEAM), dans l'objectif de préserver la

biodiversité de ce secteur.

La mise en œuvre de ce plan de gestion prévoit notamment la mise en place d'un pâturage en bas des remparts pour préserver les prairies calcicoles encore présentes. Afin de répondre à cet objectif et grâce notamment au financement de la Communauté de Communes du Montreuillois, un nouveau parc de pâturage a été installé en contre-bas de la Citadelle. C'est désormais un hectare supplémentaire qui est pâturé par 5 moutons et 5 chèvres depuis avril 2016.

Au-delà du charme bucolique conféré

La finalité écologique de ce projet étant de permettre à des végétations typiques des sols calcaires de se développer, le nombre de moutons est volontairement restreint. C'est ce que l'on appelle du « pâturage extensif » : le maintien d'un équilibre entre la quantité d'herbe produite et celle consommée par les animaux. Ce projet s'inscrit également dans un objectif de développement durable car il permet d'éviter d'entretenir la zone mécaniquement (fauche ou tonte) et permet de maintenir l'activité d'un agriculteur qui participe à la préservation d'une race locale.

## TRANSHUMANCE SUR LA RNR DES RIEZ DE NOEUX-LES-AUXI : UN SUCCÈS CONFIRMÉ !



© Ludivine Caron

Le samedi 14 mai 2016, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais organisait, conjointement avec la commune de Noeux-les-Auxi, la transhumance des moutons et des chèvres vers la Réserve Naturelle Régionale des Riez de Noeux-les-Auxi. Chaque année depuis onze ans, cette manifestation est l'occasion de faire connaître les traditions rurales autour de la transhumance, de découvrir un cœur de nature ainsi que les richesses patrimoniales (historiques, culturelles, naturalistes) de cette charmante commune. Cette année, près de 400 personnes ont ainsi fait le déplacement.

## > QUAND LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS AIDE À LA PRÉSERVATION DES RACES LOCALES... ET INVERSEMENT !

par Sandrine Gougaud

Afin de préserver les prairies humides et coteaux calcaires de l'embroussaillage, le CEN remet en place, sur certains sites gérés, des pratiques ancestrales de pâturage ou de fauche. Pour ce faire, le CEN a choisi, depuis sa création, de s'appuyer sur le savoir-faire des agriculteurs locaux.

Ce sont donc plus de 40 agriculteurs qui sont en convention avec le CEN sur environ 35 sites gérés et plus de 300 hectares pour mettre en place du pâturage ou de la fauche.

Si la première recherche pour remettre en place ces pratiques a lieu auprès des agriculteurs de la commune, le CEN, en l'absence de personnes locales, s'adresse alors au Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) qui travaille notamment à la préservation des races locales. Le CRRG met alors en relation des éleveurs de races locales en recherche de surface et le CEN en recherche d'animaux pour pâturer ou d'éleveurs ayant besoin de foin.

Si le mouton boulonnais est présent depuis plusieurs années sur les coteaux du CEN, sont arrivées depuis peu des vaches de race rouge flamande, adaptées

au pâturage en zones humides. Aujourd'hui ce sont donc 9 sites (5 coteaux et 4 zones humides) qui accueillent, sur presque 90 ha, 320 moutons boulonnais et 23 vaches rouge flamande. Ce sont 8 éleveurs de races locales, dont 2 en agriculture biologique, qui ont signé un partenariat avec le CEN.



Fauche tardive sur le Marais de Vendin-lez-Béthune  
© Sandrine Gougaud

Toutefois il n'y pas encore de races locales de chevaux sur les sites gérés, car les exigences écologiques des coteaux ou prairies humides ne sont pas toujours compatibles avec le piétinement par les sabots des équins.

En plus de gérer les milieux naturels, le CEN permet aux exploitants locaux de travailler sur plus de surface et éventuellement d'extensifier leurs pratiques, et d'intégrer véritablement les prairies dans le circuit économique de l'exploitation avec un pâturage s'étendant d'avril à octobre. Pour le CEN, tout en maintenant les races locales, ces éleveurs contribuent au maintien dans un bon état de conservation des milieux naturels rares et fragiles ! Un véritable partenariat aux bénéfices réciproques.

40 agriculteurs en convention avec le CEN sur environ 35 sites gérés et plus de 300 hectares pour la mise en place de pâturage extensif ou de fauche tardive.



### DEUX AGRICULTEURS PARTENAIRES DU CEN, SPÉCIALISÉS DANS L'ÉLEVAGE DE RACES LOCALES

par Sandrine Gougaud

**Monsieur Gonzague CALAIS :**  
éleveur de moutons boulonnais à Audinghen (62)

Installé depuis 2002 sur une exploitation de 84 ha, Monsieur Calais est en système polyculture/élevage. Il élève trois races de moutons dont le boulonnais en plus des races Texel et Rouge de l'Ouest. Dans la ferme, sont aussi aménagés 2 gîtes permettant une activité touristique complémentaire.

Il possède un troupeau d'une cinquantaine de moutons boulonnais qui pâturent des

prairies naturelles comme le Cap Gris-Nez ou encore des zones classées Natura 2000.

M. Calais a choisi cette race locale, au départ pour conserver une prairie dont la condition d'exploitation était le pâturage par du mouton boulonnais. Déjà éleveur de moutons, il a donc ajouté cette race à son troupeau. Il fait désormais de la sélection en race pure boulonnais afin d'en améliorer les qualités et contribuer à son maintien et son développement.

L'utilisation de cette race



Moutons boulonnais  
© Jean-François Graillot

présente plusieurs intérêts : ces moutons sont bien adaptés aux coteaux secs et ils ne sont pas difficiles en consommant aussi bien l'herbe que les petits arbustes.

Cela permet aussi d'entretenir les milieux naturels en les intégrant dans l'activité de l'exploitation et de ne pas avoir recours à de la prestation de pâturage.

**Monsieur Hugues DEWALLE :**  
éleveur de vaches rouge flamande à Villers-au-Tertre (59)

Monsieur Dewalle s'est installé en 1999 avec ses 4 premières vaches de race rouge flamande. Son objectif : transformer les produits de la ferme et faire de la vente directe (yaourts, beurre, tartes, fromages).

30 bovins dont 14 laitières se partagent désormais 13 hectares de prairies. En plus d'une quinzaine de rouges flamandes, M. Dewalle élève des normandes et des montbéliardes.

Il est également certifié en bio depuis 5 ans. Un gîte à la ferme complète son activité et ses produits sont également disponibles en AMAP\* et sur les marchés de Douai et Orchies. Monsieur Dewalle a choisi la rouge flamande car pour lui il était inconcevable de faire des produits locaux sans utiliser une race locale.

Quant à l'intérêt du partenariat avec le Conservatoire, cela permet d'augmenter sa surface en herbe et la ressource alimentaire et donc d'extensifier son pâturage.



Rouge flamande  
CC - Creative commons

En effet, avec 13 ha de prairie, cela s'avère parfois juste en quantité d'herbe certains étés. Il est alors nécessaire d'acheter du foin pour alimenter les animaux. Par ailleurs, les prairies gérées par le CEN sont tout à fait compatibles avec les exigences de l'agriculture biologique puisqu'il n'y a aucun intrant.

## Témoignage du PNR des Caps et Marais d'Opale

Le Conservatoire d'espaces naturels est allé à la rencontre de Marine Vilarelle, assistante d'étude "Suivi des sites Natura 2000" au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, afin de recueillir son témoignage sur un projet commun aux deux structures : " La Cuesta du Boulonnais".

5



Pointe de la Crèche © Gaëlle Guyétant

## > CUESTA DU BOULONNAIS : MAINTENIR LES PELOUSES CALCICOLES... VERS UN PÂTURAGE ITINÉRANT ?

Propos recueillis par Vincent Mercier

Qu'est-ce que la Cuesta du Boulonnais ?  
Quel y est le rôle de l'agriculture ?



L'ensemble de la chaîne des coteaux calcaires qui relie les falaises des Caps Blanc-nez et Gris-nez aux coteaux de Dannes-Camiers en passant par le Pays de Licques est communément appelé la Cuesta du Boulonnais.

Géologiquement, elle forme une demi-boutonnière qui trouve son pendant de l'autre côté de la Manche, dans le Kent. On retrouve sur ces coteaux des paysages et habitats remarquables liés aux pelouses calcicoles autrefois maintenues grâce au pâturage itinérant mené par les bergers.

Quelles sont les menaces qui pèsent sur cette agriculture aujourd'hui ?

Après les années 1950, les techniques agricoles se sont intensifiées et cette pratique itinérante a cessé, menaçant de faire disparaître ces habitats ouverts (embroussaillage et enrichissement des milieux) ainsi que la richesse biologique qui leur est associée.

Comment agissez-vous pour maintenir les pratiques agro-pastorales et les développer ?

Abritant plus de 80% des pelouses calcicoles de la région, le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a une réelle responsabilité quant à la préservation de ce patrimoine. Depuis plus de 10 ans, nous travaillons en coordination avec nos partenaires gestionnaires pour rouvrir les milieux et maintenir une activité agricole extensive.

Des outils tels que les contrats Natura 2000 ou certains projets européens ont été montés et ont permis de restaurer des pratiques pastorales grâce à l'installation de clôtures et abreuvoirs. L'aide au montage des Mesures AgroEnvironnementales (MAE) spécifiques aux pelouses de la Cuesta du Boulonnais permet d'accompagner chaque agriculteur souhaitant extensifier ses pratiques.

Grâce au travail mené par l'ensemble des acteurs locaux, on estime que plus de 50% des pelouses calcicoles relictuelles sont aujourd'hui protégées et gérées sur le territoire du Parc. Le maintien et la généralisation de cette gestion à l'ensemble des pelouses de la Cuesta sont des enjeux majeurs et la mise en place d'un pâturage itinérant est en cours de réflexion.

Coteau de Dannes Camiers © Gaëtan Rey





## LA MOYENNE VALLÉE DE L'OISE, TERRITOIRE DE NATURE ET D'AGRICULTURE

par Isabelle Guilbert

Suivant les méandres de l'Oise, la Moyenne Vallée de l'Oise est un territoire très riche composé de prairies inondées. L'Association Agriculture Environnement Vallée de l'Oise (AEVO) est née de la volonté de quelques agriculteurs de valoriser les pratiques de gestion des prairies liées à la mise en œuvre des programmes agro-environnementaux depuis plus de 20 ans. « Notre projet est le fruit d'une volonté de protéger la biodiversité des prairies inondables tout en poursuivant une activité agricole avec des objectifs économiques clairement affichés », résume Sylvain Magniez, Président d'AEVO.

Ce projet a été retenu lors de l'appel à projet (CASDAR) du Ministère de l'Agriculture, destiné à financer des démarches collectives en faveur de l'agro-écologie. Il est porté par la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour le compte d'AEVO avec comme partenaires l'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne ainsi que le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et l'Institut

Polytechnique LaSalle de Beauvais sur les aspects scientifiques et techniques.

Le projet se déroule de 2014 à 2016, avec notamment comme axes de travail :

- **La création d'un observatoire du foin** pour évaluer l'influence des modalités d'exploitation (en particulier fertilisation et dates de fauche) sur la qualité fourragère et sur la qualité biologique des prairies.
- **La réalisation d'une étude de marché** pour la mise en place d'une filière de commercialisation du foin, puis la mise en place opérationnelle de cette filière.
- **Des actions pédagogiques et éducatives** à destination du grand public sur le thème du patrimoine naturel remarquable de la Vallée de l'Oise et de son lien avec l'activité agricole.



© Richard Monnehay



© Marie-Hélène Guislain



© David Frimin

## Bienvenue à

Alexandra Potier



Cela fait déjà trois mois que j'ai rejoint le Conservatoire pour un service civique au sein du pôle scientifique. Le temps passe bien vite lorsqu'on travaille au sein d'une équipe très sympathique, toujours désireuse de partager ses connaissances sur la biodiversité et de m'apprendre de nouvelles choses. Ma mission est d'appuyer les chargés d'études faune-flore et de participer à des inventaires et suivis naturalistes en tout genre. Récemment diplômée d'un Master de Gestion et de Conservation de la Biodiversité (de l'Université de Brest), j'étais à la recherche d'une expérience dans une association œuvrant à l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel et à la protection de la nature. À la fin de mon service civique, j'espère trouver un emploi dans ce milieu qui me passionne !

Jean-Marc Venel



De formation commerciale, je suis technicien en optique médicale et travaille dans le secteur privé. Attiré depuis mon enfance par la Nature, je suis passionné par les oiseaux et particulièrement par les Corvidés. Je rejoins le GON en 1981 et rentre au conseil d'administration de l'association de 1986 à 2007. J'ai ainsi occupé le poste de trésorier pendant 10 ans. Parallèlement, j'adhère à Nord Nature que j'ai représenté au Conseil Départemental de la Chasse et de Faune Sauvage dans le département du Pas-de-Calais. J'ai également siégé comme expert à la commission de la chasse au vol. De retour en 2014 au sein du CA du GON, j'ai pris en charge la gestion de la bibliothèque. Aujourd'hui je me lance dans l'aventure du Conservatoire. Je ferai mon possible pour être à la hauteur de la tâche que Nord Nature m'a confiée en tant qu'Administrateur au CEN.

Gilbert Pérès



Enseignant dans un lycée agricole, je représente l'AMAP du Beau Pays (association d'Aide au Maintien d'une Agriculture Paysanne), créée autour de Grégory Delassus, dont les animaux paissent sur un site majeur géré par le CEN. Il y a donc un lien évident entre la gestion d'espaces naturels et le maintien d'une agriculture paysanne viable, vivable et durable. Ses animaux entretiennent des espaces fragiles, assurent l'existence d'un éleveur et nourrissent des citoyens acteurs. J'ai donc été nommé par le Conseil d'Administration de l'AMAP pour finaliser ce lien en devenant administrateur au CEN.

## UNE BELLE CONCLUSION À L'OPÉRATION LUCINE IN THE SKY WITH DIAMONDS



Grâce à une souscription publique menée de 2014 à 2015 auprès des citoyens de la région, adhérents ou sympathisants, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais a pu acquérir début 2016 une parcelle de 9 hectares, attenante à la RNR des Monts de Baives. Afin de remercier les 79 donateurs de l'opération pour leur engagement en faveur de ce site naturel exceptionnel, le CEN les a conviés à une sortie qui leur était spécifiquement dédiée, le 25 juin dernier. 14 donateurs ont ainsi participé à cette visite guidée. Ce fut l'occasion de leur présenter cet écrin de nature, ses richesses, ainsi que la gestion écologique mise en œuvre par le CEN pour préserver ce patrimoine naturel remarquable.

## BÉNÉVOLAT SCIENTIFIQUE EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)



13 bénévoles ont répondu présents à l'appel lancé dernièrement par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) Val-de-Loire. Ces bénévoles ont ainsi participé à 2 jours de prospection de la maladie du Frêne (Chalarose), au sein d'un dispositif de plus de 2000 frênes plantés par l'INRA en 1996 au cœur de ce qui deviendra en 2011 la Réserve naturelle régionale de l'Escaut Rivière, à Proville. Encadrés par du personnel de l'INRA, ces bénévoles mobilisés par le CEN ont assisté les scientifiques dans la mesure des symptômes de la maladie et leur ont facilité la tâche en dégagant la base des troncs pour une détection et une mesure des nécroses dues au champignon plus aisées. Cette étude vise à savoir s'il est possible de sélectionner des frênes résistants à la maladie.

# LA PAROLE À...

7

## NICOLAS SEIGNEZ : RESPONSABLE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ STB MATÉRIAUX

STB MATERIAUX est une entreprise régionale spécialisée dans la production et la livraison de matériaux naturels à destination des secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics. Elle propose aussi à ses clients la reprise des matériaux inertes générés sur les chantiers en vue de leur recyclage ou de leur stockage définitif.

À ce titre, l'entreprise qui emploie 35 personnes (120 emplois directs et indirects), dispose de carrières et d'installations de transformation de matériaux dans les secteurs de consommation suivant : Lille, Douai, Lens, Béthune et Cambrai. Il peut arriver que des projets s'implantent en secteur naturel, même s'il convient de préciser que les gisements et terrains sont plutôt recherchés à l'endroit des friches industrielles récentes et en secteur d'openfields.

Les relations entretenues avec le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) sont principalement liées aux projets d'implantation nécessitant (1) de la compensation et, (2) de partager des informations concernant les pratiques d'extraction et

de remise en état des sites projetés. STB MATERIAUX propose aussi de participer bénévolement à des actions du CEN. Une convention de mécénat existe par ailleurs entre les deux structures.

Ceci expliqué, il est nécessaire de rappeler le contexte dans lequel STB MATERIAUX est invité à prendre la parole via cet article. Il s'agit de rappeler aux lecteurs le point de vue d'un industriel régional sur les actions du CEN. En effet, dans un contexte global en forte évolution (changements dans la gouvernance, contraction des moyens financiers), STB MATERIAUX réaffirme le rôle indispensable du CEN. Ces propos peuvent surprendre les personnes étrangères au métier de producteur de granulats. Il est donc important de rappeler qu'un carrier ou plus généralement un industriel est soumis au Code de l'Environnement de part les activités qu'il développe.

Ce Code interdit notamment la destruction des milieux sensibles, et des espèces les plus menacées. Le triptyque " Éviter - Réduire - Compenser " vient des dispositions réglementaires y étant associées. C'est alors que l'industriel doit s'assurer d'une démarche exemplaire, surtout s'il ne peut pas totalement éviter les perturbations ou destructions occasionnées sur le milieu naturel.

Dans le cadre des mesures compensatoires, l'industriel doit développer une démarche de compensation réelle, sincère et où la notion financière devient secondaire. Il ne s'agirait pas de faire un chèque pour s'extraire de la contrainte. Il faudra mettre la main à la pâte. Ne pas résoudre convenablement ces problématiques de compensation empêche purement et simplement le développement d'un projet.

L'industriel a donc un besoin absolu d'établir une relation efficace et de confiance avec des gestionnaires d'espaces naturels reconnus afin d'appliquer ses mesures compensatoires.

STB MATERIAUX choisit, la plupart du temps, de participer aux premiers travaux de renaturation visant à la compensation d'une activité future. La pérennité de la réhabilitation des milieux se reportant par la suite sur les compétences d'un gestionnaire d'espace naturel. Les instances devant lesquelles sont portées les dossiers de demande de dérogation apprécient tout particulièrement le sérieux de ce type de dispositions.

Dans ce contexte, le CEN tout comme d'autres structures (la Coordination Mammalogique du Nord de la France par exemple) apparaît comme l'un des interlocuteurs les plus fiables et dont le savoir-faire est reconnu. Il nous semble important de maintenir voire développer le soutien à cette structure dont une mise en difficulté reviendrait à une fragilisation indirecte des projets industriels à l'échelle régionale. Il est important que nos élus en soient conscients.



## PROJET SAPOLL : PLAN D'ACTIONS TRANSFRONTALIER POUR LES POLLINISATEURS SAUVAGES

Par Nathalie Devezeaux



© Colette Seigneux

# Interreg



France-Wallonie-Vlaanderen

UNION EUROPÉENNE  
EUROPESE UNIE



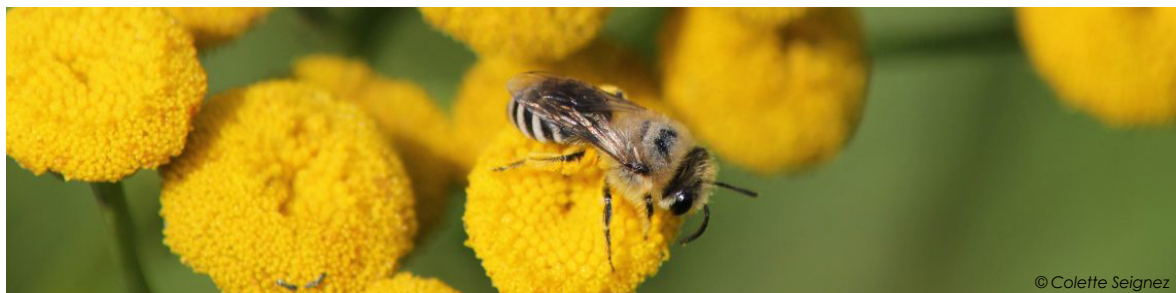
Le déclin des pollinisateurs sauvages (dont les abeilles sauvages, les syrphes et les papillons) est un enjeu écologique majeur car ces insectes sont essentiels au maintien des écosystèmes tout comme d'une partie de la production agricole. Ceci est valable à toute échelle : régionale, nationale, européenne et mondiale. Le service de pollinisation rendu par les insectes aux cultures dédiées à l'alimentation humaine s'élève, au niveau mondial, à 153 milliards\* d'euros par an !

\* Source : Plan national d'actions "France Terre de pollinisateurs" (2016 - 2020)

Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels participe au programme SAPOLL "Sauvons nos pollinisateurs", un projet qui a pour but de mettre en place, avec les acteurs du nord de la France (Eden 62, département du Pas-de-Calais et GON), de la Wallonie (Université de Mons, Université de Liège et Natagora) et de la Flandre (Natuurpunt), un plan d'actions transfrontalier en faveur des pollinisateurs sauvages !

Les trois axes principaux de ce plan d'actions sont la **sensibilisation du grand public** avec des actions de communication, de sensibilisation et de sciences participatives, dont le Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs (Spipoll) du programme Vigie Nature, la **mobilisation des réseaux d'observateurs** au travers de groupes de travail et de formations et le **suivi scientifique** sur l'ensemble du territoire transfrontalier pour délimiter les zones d'importance pour les pollinisateurs et pour le service de pollinisation.

Pour en savoir plus sur le projet Sapoll, consultez le site web dédié : <http://sapoll.eu/>



© Colette Seigneux

### IN SITU

Lettre d'information du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais,  
152 boulevard de Paris - 62190 Lillers  
Tél. : 03 21 54 75 00 - fax : 03 21 54 56 07  
Courriel : [contact@cen-npdc.org](mailto:contact@cen-npdc.org)  
ISSN : 1295-3717, dépôt légal à parution  
Impression sur papier Satimat green - Imprimerie Delezenne  
**Mise en page :** Ludivine Caron  
**Directeur de la publication :** Luc Barbier  
**Rédacteur en chef :** Eric Dewever  
**Comité de lecture :** Luc Barbier, Daniel Haubrex, Vincent Santune, Philippe Julve et Céline Fontaine.  
[www.cen-npdc.org](http://www.cen-npdc.org)



### DONNEZ UNE CHANCE À LA NATURE EN SOUTENANT LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Nom et prénom(s) : .....

.....

Adresse : .....

.....

E-mail : .....

Je souhaite recevoir la newsletter

Bulletin à renvoyer avec votre règlement au Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais  
152 boulevard de Paris - 62190 LILLERS

Pour tout versement, vous recevrez un reçu de déduction fiscale.

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé destiné notamment à vous communiquer un reçu. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée en 2011, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent, et d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données.

#### Adhère au Conservatoire

- membre individuel (10 €)  
 famille (15 €)  
 association (20 €)  
 collectivité (50 €)

Verse un don pour la protection des sites naturels, d'un montant de ..... €.

Lettre éditée avec le soutien de :

